



Rapport de gestion intermédiaire
Périodes de trois mois et de six mois terminées
le 31 décembre 2009

Rapport de gestion

1. BUT ET PORTÉE DU RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion a pour but d'aider l'investisseur à comprendre la nature et l'importance des changements et des tendances, de même que les risques et incertitudes reliés à l'exploitation et à la situation financière de Noveko International inc. (la « Société »). Ce rapport de gestion présente une analyse des résultats d'exploitation de la Société pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 31 décembre 2009, en comparaison avec les périodes correspondantes terminées le 31 décembre 2008, de même qu'une analyse du bilan, des flux de trésorerie et de l'évolution de la situation financière entre ces dates. Le rapport de gestion devrait être lu en parallèle avec les états financiers consolidés non vérifiés au 31 décembre 2009 et les notes afférentes. Notons que ces états financiers n'ont pas fait l'objet d'un examen par le vérificateur externe.

De l'information supplémentaire sur la Société, dont la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, les rapports annuels, les rapports de gestion sur les périodes intermédiaires précédentes et les communiqués de presse, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.noveko.com) et sur le site Internet SEDAR (www.sedar.com).

Dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire ou à moins que le contexte ne s'y oppose, « Noveko International », « la Société », « nous », « notre », « nos », « notre Société », le « groupe » et « notre groupe » désignent, selon le cas, Noveko International inc. ou Noveko International inc. et ses filiales directes et indirectes et « Noveko » désigne Noveko inc., une filiale de la Société. Les autres filiales de la Société sont désignées comme suit : « ECM » pour S.A.S. E.C.M., « Épurair » pour Épurair inc., « Magnum » pour Magnum Pharmaceuticals inc., « Noveko Algérie » pour SARL Noveko Algérie, « Noveko Taiwan » pour Noveko Taiwan Co., Ltd., « Noveko Trading » pour Noveko Trading 2008 LLC, « Purer Life » pour Purer Life Technology Co., Ltd. et « BLI » pour Bolduc Leroux inc.

Les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion tiennent compte de tout événement important survenu jusqu'au 12 février 2010, date à laquelle le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés non vérifiés et le rapport de gestion pour le deuxième trimestre et la période de six mois terminés le 31 décembre 2009. Ils présentent la situation de l'entreprise et son contexte commercial tels qu'ils étaient, au meilleur de la connaissance de la direction, au moment de la rédaction de ce rapport.

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est exprimée en dollars canadiens – le dollar canadien est également la monnaie de mesure de la Société – et l'analyse des résultats de la période concernée se fait en comparaison avec les résultats de la période équivalente de l'année précédente.

Conformité avec les PCGR au Canada

À moins qu'il ne soit indiqué autrement, l'information financière présentée dans ce rapport de gestion, y compris les montants apparaissant dans les tableaux, est préparée conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada (les « PCGR »). L'information comprise dans le rapport de gestion et dans certaines autres sections du présent rapport renferme également des renseignements qui ne sont pas des mesures du rendement conformes aux PCGR, soit principalement le bénéfice (ou la perte) avant amortissements, frais financiers, et impôts sur les bénéfices (« BAII »). La Société utilise cette mesure, car elle permet à la direction d'évaluer le rendement opérationnel de la Société. Cette donnée est un indicateur financier largement accepté de la capacité d'une compagnie de rembourser et

d'assumer ses dettes. Les investisseurs ne doivent pas le considérer comme un critère remplaçant les produits d'exploitation ou le bénéfice net, un indicateur des résultats d'exploitation ou de flux de trésorerie, ni comme un paramètre de mesure de liquidité. Étant donné que cette mesure n'est pas établie conformément aux PCGR, elle pourrait ne pas être comparable à celles d'autres compagnies.

Utilisation d'estimations et déclarations prospectives

La préparation des états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont un effet sur les montants déclarés des éléments d'actif et de passif, sur les montants déclarés des revenus et des charges, ainsi que sur la présentation d'éléments d'actif et de passif éventuels.

Les éléments importants des états financiers qui exigent l'utilisation d'estimations incluent la détermination de la provision pour créances douteuses, la détermination de la provision pour désuétude des stocks, la détermination de la durée de vie utile des éléments d'actif corporels et incorporels aux fins du calcul de l'amortissement, les hypothèses utilisées pour les tests de dépréciation des immobilisations corporelles, des actifs incorporels et de l'écart d'acquisition, la détermination de la provision pour garantie, la détermination de la provision pour impôts sur les bénéfices, les hypothèses utilisées aux fins du calcul de la charge de rémunération à base d'actions, la détermination de la juste valeur des instruments financiers, la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs acquis lors de l'acquisition d'entreprises et la juste valeur implicite de l'écart d'acquisition. Les crédits d'impôt remboursables sont également soumis à certaines estimations et hypothèses. Le recouvrement de ces crédits est fonction de la révision et de l'approbation de l'admissibilité des dépenses par les autorités fiscales. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Certains énoncés formulés dans le présent rapport de gestion sont des énoncés prospectifs. Dans certains cas, ces énoncés sont identifiés par l'utilisation de mots comme « peut », « pourrait », « fera », « ferait », « a l'intention », « compte », « devrait », « s'attend », « prévoit », « planifie », « croit », « estime » ou autres variantes comparables. Ces énoncés sont fondés sur l'information disponible au moment où ils sont formulés, sur des hypothèses établies par la direction de la Société et sur les attentes de la direction, agissant de bonne foi, à l'égard d'événements futurs, y compris en ce qui a trait à la conjoncture économique, l'évolution des taux de change et des frais d'exploitation, et l'absence d'événement extraordinaire exigeant des dépenses supplémentaires. Bien que la direction de la Société considère ces hypothèses et attentes comme raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose au moment de les formuler, elles pourraient s'avérer inexactes. Les énoncés prospectifs sont aussi sujets, de par leur nature, à des risques connus et inconnus, y compris, mais sans s'y limiter, ceux mentionnés dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, et à des incertitudes telles que celles reliées à l'industrie, aux acquisitions, aux relations de travail, au crédit, aux dirigeants clés, à l'approvisionnement et à la responsabilité du fait du produit. Les résultats réels de la Société pourraient différer de façon importante de ceux qu'indiquent ou laissent entrevoir ces énoncés prospectifs. Par conséquent, il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs. Ces énoncés ne reflètent pas l'incidence potentielle d'éléments spéciaux ou encore d'un regroupement d'entreprises ou d'une autre opération qui pourraient être annoncés ou avoir lieu après la date des présentes.

Sauf dans la mesure prévue par les lois sur les valeurs mobilières applicables, la Société n'a pas l'intention et n'a aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour refléter de nouvelles informations, de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances.

2. DESCRIPTION DE LA SOCIÉTÉ

Profil de la Société

Noveko International inc. est une société qui offre, à l'échelle mondiale, des solutions novatrices dans les domaines environnemental et médical, dans l'objectif d'améliorer le bien-être et la santé humaine et animale. Par l'intermédiaire de nos filiales, nous œuvrons principalement dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation: i) de masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens dérivés de nos technologies brevetées de filtration de l'air antimicrobienne, ii) de produits de filtration, incluant des filtres à air antimicrobiens dérivés de notre technologie brevetée de filtration de l'air antimicrobienne, et des systèmes de gestion de la qualité de l'air, iii) de produits désinfectants pour les mains aux propriétés antimicrobiennes, et iv) d'équipements médicaux, incluant des échographes pour la médecine humaine et animale.

Aperçu de l'exploitation, faits saillants du trimestre et développements subséquents

Une description plus détaillée de notre historique, de nos produits et secteurs d'activités est présentée dans le rapport de gestion annuel et dans la notice annuelle pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009.

Stratégie

La croissance de nos activités et l'amélioration de notre rentabilité constituent nos principaux objectifs pour les prochains trimestres. Notre stratégie de croissance se concentre sur la commercialisation, à l'échelle mondiale, de nos technologies brevetées de filtration de l'air, ainsi que sur la conception de nouvelles applications innovatrices en découlant. Nous poursuivons aussi activement le développement de marchés prometteurs pour nos désinfectants pour les mains et continuons de déployer des efforts afin d'augmenter notre présence dans les marchés des échographes pour la médecine humaine et animale. Suite à l'intégration des entités acquises au cours des dernières années, nous nous concentrons également sur la maximisation des synergies qui s'offrent à nous quant au développement et à la diversification de nos marchés et de notre offre de produits.

Nous demeurons toujours à l'affût de nouvelles opportunités de partenariat ayant pour objectif de stimuler le développement, la production et la commercialisation de nos produits, particulièrement notre gamme de solutions aux propriétés antimicrobiennes. À cet égard, notre objectif ultime demeure la commercialisation de nos technologies brevetées par la conclusion d'ententes de licences avec des partenaires chefs de file dans leur marché.

Développement et commercialisation de produits

Entente de distribution avec SappTech

Le 15 octobre 2009, nous avons annoncé la conclusion d'une entente de distribution exclusive avec la société malaisienne SappTech Sdn Bhd (« SappTech ») pour nos masques et respirateurs antimicrobiens et pour nos désinfectants pour les mains. Cette entente, d'une durée initiale de trois ans, couvre la distribution de ces produits en Malaisie, à Singapour, en Indonésie, en Thaïlande et au Brunéi Darussalam. L'entente couvre également la distribution des purificateurs d'air d'Épurair. Pour la durée de l'entente, SappTech s'est engagée à acheter un minimum de 100 millions de masques et respirateurs, soit une valeur estimée

approximative de 25 millions \$. Afin de conserver ses droits de distribution exclusive dans le territoire, et ce, pour la durée de l'entente, SappTech doit procéder à des achats, sur une base annuelle, équivalant à un tiers de l'achat minimum. SappTech a entrepris les diverses démarches visant à l'obtention des autorisations requises pour la commercialisation de nos masques conformément aux normes nationales spécifiques à certains des pays couverts par l'entente.

Lancement de notre nouvelle gamme de désinfectants pour les mains Microban® et accès à plusieurs nouveaux points de vente au Canada

Le 26 novembre 2009, nous avons annoncé le lancement de notre nouvelle gamme de désinfectants pour les mains Microban®. Les désinfectants pour les mains auparavant commercialisés sous la marque AZURO^{MC} seront maintenant vendus sous la marque Microban®, conformément aux termes de l'entente conclue en août 2009 avec Microban International, Ltd. (« Microban »). La production des différents formats de désinfectants pour les mains AZURO^{MC} a été remplacée par la production de désinfectants pour les mains Microban®. Ces derniers utilisent la même formule de qualité qu'auparavant et remplaceront graduellement les produits vendus sous la marque AZURO^{MC}. Par ailleurs, deux nouveaux formats de 60 ml et 250 ml sont maintenant disponibles dans la nouvelle gamme de désinfectants pour les mains Microban®. Quant aux vaporisateurs désinfectants pour pieds et pour surfaces, ils sont toujours commercialisés sous la marque AZURO^{MC}.

Nous annonçons également la vente des désinfectants pour les mains Microban® par plusieurs chefs de file canadiens du commerce au détail dans les domaines de la pharmacie et de l'alimentation, notamment les Shoppers Drug Mart/Pharmaprix, le Groupe Jean Coutu (PJC) inc., les pharmacies Brunet, les supermarchés Safeway ainsi que les supermarchés et magasins d'alimentation du groupe Métro inc. McMahan Distributeur pharmaceutique inc. et Mc Kesson Canada participent également à la distribution des désinfectants pour les mains Microban® dans le secteur du commerce au détail.

Les produits antimicrobiens de Noveko offerts par Couche-Tard pour la protection de sa clientèle et de ses employés

Le 9 décembre 2009, nous avons annoncé que les magasins Couche-Tard de la province de Québec avaient mis à la disposition de leurs clients et employés les produits antiseptiques de Noveko afin qu'ils puissent se désinfecter les mains en magasin. Couche-Tard assure également la promotion et le marketing des produits de Noveko à travers son réseau.

Les masques antimicrobiens 4xEZU Noveko^{MC} sont maintenant vendus dans la majorité des magasins Couche-Tard du Québec. Également, Couche-Tard distribue les formats de 25, 125 et 500 ml de la gamme de désinfectants pour les mains de Noveko, maintenant commercialisés sous la marque Microban®, ainsi que les nettoyants antiseptiques pour surface AZURO^{MC}. Nous poursuivons actuellement les démarches afin d'étendre la vente de nos produits à l'ensemble du réseau de Couche-Tard au Canada.

Une première : le Complexe Desjardins s'équipe avec la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC}

Le 10 décembre 2009, nous avons annoncé que notre filiale Épurair avait conclu une entente avec Desjardins Gestion Immobilière inc. (« DGI ») afin d'équiper l'ensemble du Complexe Desjardins, le plus grand immeuble multifonctionnel de la métropole montréalaise, avec des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC}. Avec une superficie totale de quatre millions de pieds carrés, le Complexe Desjardins compte trois tours à bureaux totalisant 99 étages, une galerie commerciale de 110 boutiques et restaurants,

plusieurs institutions du Mouvement Desjardins, de nombreux services gouvernementaux et des services de santé. L'entente d'une durée de trois ans couvre la fourniture des filtres et les services de nettoyage de ceux-ci.

Entente de distribution avec la société israélienne Zer Hitech

Le 19 janvier 2010, nous avons annoncé que Noveko Trading 2008 LLC a signé une entente de distribution exclusive avec la société israélienne Zer Hitech (1976) Ltd. (« Zer Hitech »), une filiale de Zer Group, un chef de file en biotechnologie. Cette entente couvre la distribution en Israël de masques et respirateurs antimicrobiens Noveko^{MC}, de désinfectants pour les mains Microban®, de filtres à air incorporant la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC} destinés aux hôpitaux et édifices commerciaux, et de purificateurs d'air Epurair^{MC} HEPA MA-1. Cette entente d'une durée initiale de trois ans cristallise une relation d'affaires déjà existante entre les parties.

Dans le cadre d'un processus de sélection rigoureux, Zer Hitech a obtenu de SAREL un contrat pour la fourniture de masques antimicrobiens Noveko^{MC} aux établissements de santé en Israël. Suite à l'octroi de ce contrat, des livraisons de masques au marché israélien ont déjà eu lieu. SAREL est le plus important fournisseur privé de produits et services aux institutions médicales en Israël, assurant l'approvisionnement de plus de 48 000 produits au secteur des soins de la santé. Il agit également à titre d'acheteur officiel pour le ministère de la Santé israélien. Par ailleurs, des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC} seront bientôt installés, par l'intermédiaire de Zer Hitech, dans un hôpital de Tel Aviv où des essais seront ensuite effectués.

Clôture d'un placement privé pour un produit total brut de 15,7 millions \$

Le 8 octobre 2009, nous avons annoncé la clôture d'un montant initial de 11,7 millions \$ d'unités dans le cadre d'un placement privé réalisé par voie de placement pour compte (« l'offre »). Le 27 octobre 2009, nous avons complété ce placement alors que les placeurs pour compte ont exercé la totalité de l'option qui leur avait été octroyée en vertu de la convention de placement, générant un produit brut additionnel de 4 millions \$, pour un produit brut total de 15,7 millions \$ dans le cadre de l'offre. Chaque unité a été offerte au prix de 2,20 \$ dans le cadre de l'offre et était composée d'une (1) action catégorie A de la Société (une « action catégorie A ») et d'un demi-bon de souscription (chaque bon de souscription complet, un « bon de souscription »). Chaque bon de souscription permet au souscripteur d'acquérir une action catégorie A, au prix de 3,00 \$ l'action, et ce, pour une période de 36 mois se terminant le 8 octobre 2012, sous réserve de la clause de réduction de la période d'exercice décrite ci-après. Ainsi, nous avons émis un total de 7 156 000 actions catégorie A dans le cadre de l'offre et 3 578 000 actions catégorie A pourront être émises si les bons de souscription sont dûment exercés par leurs détenteurs.

Les bons comportent une clause de réduction de la période d'exercice en vertu de laquelle, dans l'éventualité où les actions catégorie A se transigent à un prix par action égal ou supérieur à 4,50 \$ sur une base moyenne pondérée pour une période de 20 jours ouvrables consécutifs sur la Bourse de Toronto et que nous en avisons les détenteurs par voie de communiqué de presse, la période pendant laquelle les bons pourront être exercés sera réduite à 30 jours (la « Nouvelle période d'exercice ») débutant à la dernière des dates suivantes : i) le jour ouvrable suivant immédiatement l'expiration de la période de détention obligatoire de quatre mois plus un jour ou ii) le jour ouvrable suivant immédiatement la période de 20 jours ouvrables consécutifs susmentionnée, sous réserve que, dans les deux cas, la Nouvelle période d'exercice ne puisse se terminer après l'expiration de la période

initiale de 36 mois. À l'expiration de la Nouvelle période d'exercice, les bons ne pourront plus être exercés.

Nous utilisons le produit net de l'offre pour poursuivre nos objectifs de croissance à l'échelle mondiale et financer nos besoins en fonds de roulement. Nous croyons que l'obtention de ce financement témoigne de la confiance des investisseurs en notre entreprise et son potentiel de croissance.

Progrès au niveau de l'exploitation

Au cours du dernier exercice financier, nous avons entrepris une série de mesures afin d'assurer un meilleur contrôle des coûts à travers l'organisation. Nous avons également simplifié la structure et la gestion du groupe en fusionnant les activités de certaines filiales. L'évaluation de nos activités se poursuit sur une base continue et nous maintenons un niveau de vigilance élevé quant à l'efficacité des opérations et au contrôle des coûts d'exploitation dans chacun de nos secteurs d'activités.

Renforcement de l'équipe de direction

Nous avons poursuivi le renforcement de notre équipe de direction avec la nomination, en décembre 2009, de M. Richard Durocher à titre de président de notre filiale Noveko, poste jusqu'alors occupé par M. Alain Bolduc, en sus de ses fonctions de président et chef des opérations du groupe auxquelles il se consacrera désormais. Le 8 février 2010, M. Guy Bergevin s'est également joint à l'équipe à titre de vice-président, ventes de Noveko. Nous avons aussi procédé au redéploiement de certains de nos gestionnaires au sein du groupe afin de se doter d'une structure d'exploitation plus appropriée aux besoins de notre croissance actuelle et future. Dans ce contexte, les activités de Noveko font l'objet d'une attention particulière afin de consolider les progrès récemment réalisés au niveau du développement de produits et de marchés. Les activités de cette filiale font l'objet d'une évaluation en profondeur afin de la rendre plus flexible et plus axée sur ses priorités stratégiques.

Nouveau système de gestion intégré

Nous complétons l'implantation d'un nouveau système de gestion intégré (ERP) qui permettra une amélioration des contrôles et procédures en matière de gestion et de communication de l'information financière à tous les niveaux de la Société.

Démarches pour établir notre présence sur le marché chinois

Nous complétons les démarches pour établir notre présence sur le marché chinois par l'intermédiaire d'une filiale dans l'objectif d'y accélérer le développement de nos diverses activités.

Vente éventuelle de BLI

Tout en poursuivant les démarches afin de vendre BLI, dont les activités ne cadrent plus avec notre stratégie de croissance, nous avons entrepris une série de mesures visant le redressement de cette filiale.

Aperçu par secteurs d'activités

Masques et respirateurs antimicrobiens

Demande et production

Nous avons franchi, au cours des derniers mois, plusieurs étapes ouvrant la voie à la production et distribution de nos masques et respirateurs antimicrobiens à plus grande

échelle. Bien que la menace de pandémie de la grippe A (H1N1) apparue à la fin d'avril 2009 se soit maintenant atténuée au sein de la population en général, elle a eu un effet accélérateur sur la commercialisation de nos masques dont les retombées devraient continuer à se concrétiser au cours des trimestres à venir. Par ailleurs, il est probable que le rythme de croissance de la demande revienne à un niveau plus stable.

Afin de tenter de faire face à l'augmentation de la demande suite à l'éclosion du virus de la grippe A (H1N1), nous avons entrepris au cours des derniers trimestres, dans la mesure du possible, les démarches nécessaires afin d'accroître la production de masques. Par contre, la faible quantité de masques alors en stock, le fonds de roulement limité dont nous disposions jusqu'à la clôture de l'offre à la fin du mois d'octobre 2009 et le temps ensuite requis pour mobiliser nos fournisseurs, débiter et compléter des cycles de production de masques, sont autant de facteurs qui ont occasionné des retards dans les livraisons de masques. Ces retards expliquent en partie les ventes moindres qu'initialement prévues au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2009. Nous prévoyons compléter graduellement les productions de masques déjà entreprises au cours des prochains mois et ajuster notre production en fonction de la demande. Par ailleurs, les démarches qu'ont dû entreprendre certains de nos distributeurs pour obtenir les autorisations additionnelles en fonction des exigences réglementaires spécifiques à leur territoire respectif ont également ralenti la commercialisation de nos masques.

En raison principalement de ces divers délais, la reconnaissance des revenus découlant des commandes en cours s'étendra sur une période plus longue que prévue, probablement au-delà du présent exercice financier. En outre, bien qu'il soit probable que le rythme de croissance de la demande revienne à un niveau plus stable en raison de l'atténuation de la menace de pandémie, nous demeurons confiants quant à l'évolution du volume de commandes pour les trimestres à venir. Rappelons à cet effet l'entente de distribution conclue avec SappTech, le 15 octobre 2009, pour l'achat d'un minimum de 100 millions de masques et respirateurs sur une période de trois ans, soit une valeur estimée approximative de 25 millions \$, tel que mentionné précédemment à la rubrique « Développement et commercialisation de produits ».

Nous continuons nos pourparlers avec différents fournisseurs afin d'augmenter la capacité de production de nos masques et demeurons toujours à l'affût d'opportunités pour accroître notre production de façon plus efficiente, ainsi que pour nous rapprocher de nos marchés.

Les livraisons de nos masques sont destinées à différents marchés, notamment le Canada, le Mexique, l'Amérique du Sud, l'Europe, l'Asie, le Maghreb et le Moyen-Orient. Les ventes sont réalisées soit directement par Noveko, soit par l'intermédiaire de distributeurs indépendants ou encore par l'intermédiaire d'autres filiales de la Société.

Certifications et approbations

Le 6 novembre 2009, nous avons annoncé la réorientation de notre stratégie de mise en marché de nos masques et respirateurs Noveko^{MC} en Amérique du Nord. À cet égard, la demande initiale de certification 510(k) du masque chirurgical antibactérien Noveko^{MC} 3xEZ auprès de la *US Food and Drug Administration* (« la FDA ») (la « demande initiale FDA ») a été retirée. Le contexte de pandémie qui prévalait alors, mais surtout les impératifs de temps et de coûts associés au processus de demande initiale FDA – processus qui s'est avéré plus long et complexe qu'initialement prévu et par ailleurs limité au masque chirurgical Noveko^{MC} 3xEZ qui ne comportait uniquement qu'une revendication antibactérienne – nous ont incités à réorienter notre stratégie afin de prioriser une commercialisation plus rapide de nos masques

et respirateurs Noveko^{MC} auprès du marché américain, hors des établissements de santé, ainsi qu'en Amérique du Nord, de façon globale.

Dans cette optique, nous avons également annoncé que nous soumettrions, pour nos respirateurs Noveko^{MC}, une demande de certification au National Institute for Occupational Safety and Health (« NIOSH »). Nous ne pouvions soumettre une telle demande alors que la demande initiale auprès de la FDA poursuivait son cours. Malgré les agents antimicrobiens intégrés aux masques Noveko^{MC}, certains marchés recherchent encore la reconnaissance NIOSH dans leur décision d'achat, bien que les normes NIOSH ne soient que des normes de filtration de particules. Nous croyons que la population nord-américaine bénéficierait d'un accès plus rapide, à l'instar de nombreux autres marchés à travers le monde, à nos masques et à nos respirateurs antimicrobiens dont l'efficacité a été testée et prouvée, non seulement au niveau de la filtration, mais également de la neutralisation d'un large spectre de virus et de bactéries. Au cours du deuxième trimestre de l'exercice en cours, nous avons entrepris les démarches en vue de soumettre une demande à NIOSH. Nous procédons actuellement à finaliser les tests et l'obtention de données nécessaires à la soumission d'une demande de certification conforme aux standards NIOSH. Nous avons obtenu notre « Manufacturer's Code » auprès de NIOSH, confirmant l'ouverture officielle de notre dossier à titre de manufacturier. Nous pensons être en mesure de procéder au dépôt officiel de notre demande de certification pour nos respirateurs à court terme. En règle générale, il s'écoule en moyenne 90 jours entre la soumission officielle d'un dossier de demande de certification auprès de NIOSH et l'obtention d'une réponse de NIOSH. Ce délai peut toutefois varier en fonction de plusieurs facteurs hors de notre contrôle. NIOSH se réserve par ailleurs le droit d'exiger des informations supplémentaires pour compléter le dossier. Nous planifions également soumettre l'étiquetage de nos masques auprès de la US Environmental Protection Agency (« EPA ») pour obtenir une certification pour utilisation industrielle.

Cette réorientation de stratégie nous permettra également d'élaborer des protocoles de tests et d'obtenir des données de performance requises pour appuyer une future demande 510(k) auprès de la FDA pour la mise en marché de nos masques et respirateurs Noveko^{MC} auprès des établissements de santé aux États-Unis, laquelle demande comporterait une revendication antivirale.

Produits de filtration de l'air

Produits de filtration antimicrobiens

Filtres à air pour les bâtiments agricoles

Le ralentissement économique mondial et la période de restructuration que connaît l'industrie du porc retardent les perspectives d'une remontée des prix et créent encore des conditions difficiles sur les marchés mondiaux du porc, malgré des signes de reprise. Ces conditions peu propices aux investissements en infrastructures ont retardé le déploiement de la commercialisation des filtres à air antimicrobiens Noveko^{MC} dans ce secteur. Nous ne prévoyons donc pas de revenus significatifs à ce titre pour l'exercice en cours. Cette période de restructuration de l'industrie devrait toutefois permettre de passer à une nouvelle phase de croissance au cours du prochain exercice financier. Les chefs de file de l'industrie reconnaissent en effet que des changements sont requis au niveau de la planification de la production pour s'assurer de la mise en place d'un modèle de gestion durable pour les producteurs. Dans ce cadre, nous croyons être positionnés favorablement afin que les producteurs adoptent nos solutions de filtration antimicrobienne comme un élément important de leur programme de biosécurité. Des activités de démarchage se poursuivent toujours en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Europe et en Asie.

Filtres à air pour l'industrie du transport

L'acquisition de Purer Life en août 2008 a ouvert la voie à de nouvelles applications dans différents secteurs industriels prometteurs, notamment dans l'industrie du transport ferroviaire et dans le domaine de l'aéronautique. Outre les propriétés spécifiques à la technologie antimicrobienne de Noveko, les membranes de Purer Life incorporent une technologie brevetée de tissage avec une configuration en 3 dimensions qui leur confèrent une capacité de filtration supérieure et une longévité accrue, des caractéristiques prisées dans l'industrie du transport.

Nous poursuivons des pourparlers avec différentes sociétés ferroviaires qui témoignent de l'intérêt porté à nos technologies de filtration. Sur le marché aéronautique, Aerosys Technologies a déjà procédé avec succès à plusieurs des tests nécessaires à la commercialisation des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne de Noveko. Elle en est à la dernière étape des tests requis aux fins de certification des filtres conformément aux normes de l'industrie. Toutefois, le 7 janvier 2010, Aerosys Technologies a demandé et obtenu l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, conformément aux dispositions du Code de commerce français. Une procédure de sauvegarde a pour but de favoriser la réorganisation d'une entreprise éprouvant des difficultés financières, la poursuite de son activité économique, le maintien des emplois et l'apurement de son passif. La direction d'Aerosys conserve le pouvoir de gestion de son entreprise et poursuit ses activités durant la procédure. Cependant, cette dernière suspend temporairement le paiement des dettes aux créanciers et empêche les poursuites à cet égard. Également, certains actes importants font l'objet d'approbations sous l'égide de divers organes de la procédure de sauvegarde. Une période d'observation de six mois a débuté dont l'objectif est de mener à l'élaboration et l'approbation du plan de sauvegarde. Nous analysons actuellement les impacts potentiels de ces événements sur nos activités et réitérons notre intention de poursuivre notre plan d'affaires relativement à la commercialisation de notre technologie de filtration dans le domaine aéronautique. Nous étudions également toutes les possibilités qui s'offrent à nous afin de minimiser les conséquences et délais que l'instauration de cette procédure pourrait avoir dans la mise en œuvre de notre plan d'affaires dans ce secteur d'activités.

Des compagnies aériennes ont déjà manifesté de l'intérêt pour équiper leurs appareils avec de tels filtres, notamment Air Transat.

Filtres à air dans les marchés institutionnel, commercial et résidentiel

La technologie de filtration antimicrobienne de Noveko a également le potentiel de générer de nouvelles applications destinées aux établissements de santé, édifices commerciaux, immeubles et résidences. La mise en commun des technologies et des réseaux de distribution d'Épurair accroît notre potentiel de développement dans ces marchés et, à cet égard, nous avons franchi une importante étape en décembre 2009 lorsque notre filiale Épurair a conclu une entente avec DGI afin d'équiper l'ensemble du Complexe Desjardins avec des filtres incorporant la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC}. À cet effet, se référer à la rubrique « Développement et commercialisation de produits » du présent rapport de gestion. Nous sommes heureux qu'un édifice de l'envergure du Complexe Desjardins soit notre premier client à s'équiper de notre solution de filtration antimicrobienne, témoignant de l'intérêt suscité par nos produits dans ce marché à fort potentiel. Il s'agit de l'aboutissement d'un processus ayant débuté dix mois auparavant, alors que nous avons rencontré les représentants de DGI, puis développé un filtre adapté à leurs besoins, lequel a prouvé, grâce à une série de tests effectués sur place sur une période de plus de six mois, son efficacité à titre de solution de filtration.

Les filtres Épurair^{MC} incorporant la technologie de filtration antimicrobienne Noveko^{MC} sont constitués de quatre couches de fibre synthétique offrant une excellente étanchéité et résistance aux variations de température. Leur efficacité au niveau de la capacité de filtration permet également aux utilisateurs d'effectuer des économies d'énergie. Également, leur grande durabilité et le fait qu'ils soient entièrement lavables et recyclables réduit considérablement le nombre de filtres utilisés, en faisant une solution efficace, économe et écologique.

L'entente de distribution signée avec la société israélienne Zer Hitech, à laquelle il est fait référence à la rubrique « Développement et commercialisation de produits », constitue un autre exemple de l'intérêt porté à notre technologie. Zer Hitech entend faire la distribution et la promotion en Israël – un pays jouissant d'une réputation de chef de file à l'échelle mondiale dans le domaine médical – des filtres incorporant la technologie Noveko^{MC} en tant que solution de gestion environnementale responsable à laquelle s'ajoutent des avantages antimicrobiens distinctifs. Zer Hitech possède également un réseau international de distributeurs qui pourrait faciliter notre accès à d'autres marchés géographiques.

Produits EPURAIR^{MC}

Épurair conçoit et commercialise des systèmes de filtration de l'air pour le chauffage et la climatisation et des échangeurs et purificateurs d'air destinés aux marchés résidentiel et commercial. L'intégration des technologies d'Épurair à la technologie de filtration de l'air de Noveko permet de développer de nouveaux produits prometteurs tel qu'expliqué à la section précédente.

Produits désinfectants

Demande et production en hausse

Nous continuons de développer les marchés prometteurs des milieux hospitalier et institutionnel pour nos désinfectants pour les mains, alors que le marché de la vente au détail prend aussi son envol. Le contexte de pandémie qui a prévalu au cours des derniers trimestres combiné aux préoccupations de santé publique en général a entraîné une conscientisation accrue au sein de la population quant à l'importance de maintenir une saine hygiène des mains. Il s'en est suivi une importante augmentation de la demande au niveau de nos désinfectants. Les ententes, telles que celles conclues avec BLD Distribution, L.L.C., SappTech et Zer Hitech, témoignent aussi de l'intérêt croissant pour nos produits désinfectants. En novembre 2009, de concert avec le lancement de notre nouvelle gamme de désinfectants pour les mains sous la marque Microban®, nous avons annoncé l'intensification de la commercialisation de nos désinfectants auprès de chefs de file canadiens du commerce au détail dans les domaines de la pharmacie et de l'alimentation. À cet effet, se référer à la rubrique « Développement et commercialisation de produits » du présent rapport de gestion.

Au cours des derniers trimestres, nous avons entrepris, les démarches nécessaires pour accroître la production de produits désinfectants afin de satisfaire à la demande croissante. Toutefois, la faible quantité de produits alors en stock, le fonds de roulement limité dont nous disposions jusqu'à la clôture de l'offre à la fin du mois d'octobre 2009 et le temps ensuite requis pour augmenter la production tout en lançant notre nouvelle gamme de désinfectants Microban®, sont autant de facteurs qui ont occasionné certains retards dans les livraisons. Ces retards expliquent en partie les ventes moindres qu'initialement prévues au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2009, bien que celles-ci aient progressé de façon significative par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent et par rapport au

premier trimestre de l'exercice 2010. En raison principalement de ces divers délais, la reconnaissance des revenus associés aux commandes et ententes en cours s'étendra sur une période plus longue qu'initialement prévue, probablement au-delà du présent exercice financier.

Par ailleurs, bien qu'une certaine stabilisation de la demande soit probable suite à l'atténuation de la menace de pandémie, nous demeurons confiants quant à l'évolution du volume de commandes pour les trimestres à venir. À cet égard, nous croyons que le lancement de notre nouvelle gamme de désinfectants pour les mains Microban® constitue une étape stratégique au développement de nos marchés. En effet, la notoriété de la marque Microban® utilisée sur plus de 750 produits à travers le monde, combinée aux propriétés antimicrobiennes performantes de nos désinfectants pour les mains, devrait nous permettre de pénétrer davantage les différents segments des marchés hospitalier, institutionnel et du détail, et ce, à l'échelle mondiale.

Équipements médicaux

Échographes

Malgré les difficultés que traversent les industries porcine et bovine, ECM réussit à maintenir sa présence sur le marché des échographes destinés à la médecine animale, lequel marché montre maintenant des signes de reprise. Par ailleurs, la commercialisation de l'échographe Imagyne^{MC} destiné à la médecine humaine, initialement ralentie par les délais additionnels d'homologation du produit dans chacun des pays où il est introduit, va bon train. ECM prévoit finaliser, au cours de l'exercice en cours, la mise sur pied d'un réseau de distributeurs exclusifs pour le marché de la médecine humaine. L'échographe Imagyne^{MC} s'adressera aussi, mais dans une moindre mesure, au marché de la médecine vétérinaire.

En janvier 2010, ECM a procédé au lancement de l'Exago^{MC}, un autre échographe haut de gamme, initialement destiné aux vétérinaires, surtout au marché équin, et par la suite au marché des animaux de compagnie. Après l'obtention des homologations requises, cet appareil sera également destiné à la médecine humaine, spécialement pour les besoins des urgences, des anesthésies et de l'armée. ECM prévoit obtenir l'autorisation d'apposer le marquage CE sur cet appareil au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2010.

Noveko Algérie

Noveko Algérie continue de bénéficier des retombées de la fourniture de divers équipements médicaux, notamment à l'Office national d'appareillages et accessoires pour personnes handicapées d'Algérie. L'Algérie, dans le cadre de la réforme de son secteur de la santé, investit massivement pour la réalisation de nouvelles infrastructures équipées en matériel médical moderne. Nous croyons que la promotion de la santé en Algérie ouvre la voie à d'intéressants débouchés pour l'ensemble de nos produits, en plus de stimuler nos activités d'importation d'équipements médicaux.

Autres

Ce secteur d'activités comprend principalement les services de gestion de la commercialisation offerts par Magnum aux fabricants et distributeurs de produits pharmaceutiques, de médicaments sans ordonnance et d'équipements médicaux. Magnum offre son expertise en ventes, marketing, assurance qualité et aspects réglementaires et scientifiques à des entreprises désireuses de commercialiser leurs produits au Canada, en Amérique du Nord et à l'étranger. Magnum poursuit actuellement la réalisation de son plan d'affaires.

3. INFORMATION TRIMESTRIELLE CONSOLIDÉE CHOISIE

Périodes de trois mois et de six mois terminées les 31 décembre 2009 et 2008

(en milliers de \$, sauf les données relatives aux actions) (non vérifié)

	Trois mois		Six mois	
	2009 ⁽¹⁾	2008	2009 ⁽¹⁾	2008
Revenus des activités poursuivies	4 979	3 908	9 475	6 180
Bénéfice brut	1 927	1 767	4 130	2 963
Perte avant amortissement, frais financiers, impôts sur les bénéficiaires et activités abandonnées ⁽²⁾	(3 987)	(5 081)	(6 943)	(10 885)
Perte tirée des activités poursuivies	(4 963)	(6 740)	(8 774)	(13 021)
Perte tirée des activités abandonnées ⁽³⁾	(45)	(201)	(374)	(460)
Perte nette ⁽⁴⁾	(5 009)	(6 941)	(9 148)	(13 480)
Résultat par action catégorie A (de base et dilué)				
Activités poursuivies	(0,07) \$	(0,10) \$	(0,12) \$	(0,19) \$
Activités abandonnées ⁽³⁾	(0,00) \$	(0,00) \$	(0,01) \$	(0,01) \$
Perte nette ⁽⁴⁾	(0,07) \$	(0,10) \$	(0,13) \$	(0,20) \$
Nombre moyen pondéré d'actions catégorie A en circulation, de base et dilué (en milliers)	74 912	66 886	71 094	66 214

Données relatives au bilan	31 décembre 2009	30 juin 2009
Actif total	58 704	50 897
Avoir des actionnaires	47 440	38 487
Dette totale portant intérêt ⁽⁵⁾	2 188	4 163
Espèces, quasi-espèces, placements temporaires et encaisse en fidéicommiss	11 170	4 711

- 1) Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et ceux de toutes ses filiales détenues à 100 % au 31 décembre 2009.
- 2) Incluant la charge de rémunération à base d'actions de 1 315 057 \$, 3 207 094 \$, 2 566 362 \$ et 6 263 917 \$ pour les périodes respectives de 2009 et 2008, laquelle est sans impact sur les liquidités.
- 3) Résultats de BLI.
- 4) Incluant les résultats de BLI.
- 5) Inclut la dette à long terme et sa portion à court terme, les emprunts bancaires, ainsi que les débetures convertibles à court et à long terme; exclut BLI.

4. RÉSULTATS D'EXPLOITATION

Analyse des résultats d'exploitation consolidés et sectoriels pour le deuxième trimestre terminé le 31 décembre 2009, comparativement au deuxième trimestre terminé le 31 décembre 2008

Tel qu'indiqué au rapport de gestion annuel pour l'exercice financier terminé le 30 juin 2009, notre information sectorielle est présentée selon les secteurs d'activité suivants : les équipements médicaux, les produits désinfectants, les masques chirurgicaux et respirateurs antimicrobiens, les produits de filtration et les autres activités composées principalement des activités de la société-mère, Noveko International, et de Noveko Trading, de même que des services de gestion de la commercialisation offerts par Magnum à des clients externes. Par ailleurs, les résultats d'exploitation ainsi que les actifs et passifs de BLI ont été retirés des activités poursuivies pour être traités à titre d'activités abandonnées dans les états financiers de la Société.

Revenus consolidés et sectoriels des activités poursuivies (non vérifié)

	Trois mois		Six mois	
	terminés les 31 décembre		terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Équipements médicaux	2 496 617 \$	2 451 061 \$	4 792 562 \$	3 999 457 \$
Désinfectants	1 517 033	131 231	2 309 791	197 969
Masques	290 181	7 568	1 084 458	18 468
Filtration	595 263	1 095 252	1 100 592	1 468 268
Autres	79 779	223 194	187 616	496 193
Total	4 978 873 \$	3 908 306 \$	9 475 019 \$	6 180 355 \$

Les revenus consolidés du deuxième trimestre se sont accrus de 1,1 million \$ ou de 27,4 % pour s'établir à 5,0 millions \$. Cette hausse reflète principalement l'augmentation de 1,4 million \$ des ventes de produits désinfectants résultant des efforts de commercialisation dans différents marchés. Bien que le secteur des masques montre une progression de près de 0,3 million \$, elle s'avère inférieure à ce qui était prévu, principalement en raison de la faible quantité de masques en stock en début de trimestre, des délais reliés à la production imposés par le fonds de roulement limité dont disposait la Société jusqu'à la clôture de son financement à la fin octobre 2009, et par le temps ensuite requis pour mobiliser les fournisseurs, et débiter et compléter les cycles de production. Les démarches qu'ont dû entreprendre certains distributeurs pour obtenir les autorisations additionnelles en fonction des exigences réglementaires spécifiques à leur territoire respectif ont également ralenti la commercialisation des masques. Le secteur des produits de filtration a vu ses revenus diminuer comparativement au deuxième trimestre de l'exercice précédent à cause des difficultés que connaît l'industrie porcine à l'échelle mondiale. Quant aux revenus du secteur des équipements médicaux, ils sont demeurés relativement stables, reflétant les contributions de Noveko Algérie et d'ECM, qui toutes deux ont augmenté leurs ventes au cours du trimestre ; cependant, l'effet de conversion en dollars canadiens des revenus d'ECM réalisés en euros n'a pas permis de constater la hausse des revenus de ce secteur, l'euro s'étant fortement déprécié face au dollar canadien depuis l'exercice financier précédent. Notons qu'ECM commence à bénéficier d'une bonne pénétration dans le marché de la médecine humaine et ses ventes d'échographes ont augmenté dans ce marché ainsi que dans celui de la médecine animale. Pour les six premiers mois, les revenus consolidés se sont accrus de 3,3 millions \$ ou de 53,3 %. Cette hausse provient d'une augmentation de 0,8 million \$ ou de 19,8 % des ventes d'équipements médicaux reflétant les contributions de Noveko Algérie et d'ECM, ainsi que d'un accroissement de 2,1 millions \$ des ventes de désinfectants et de 1,1 million \$ des ventes de masques, suite à la hausse importante de la demande reflétant la conscientisation accrue au sein de la population quant à l'importance de maintenir une saine hygiène des mains suite au contexte de menace de pandémie qui a prévalu au cours des derniers trimestres. Par contre, les ventes de produits de filtration montrent un fléchissement de près de 0,4 million \$ causé par le ralentissement conjoncturel dans le marché du porc.

La marge brute d'exploitation du deuxième trimestre s'est établie à 39 %, alors qu'elle s'établissait à 45 % pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Ce recul a été causé principalement par un accroissement des frais de transport des produits dans différents marchés outremer et par des marges bénéficiaires moins élevées réalisées dans le marché des ventes au détail que la Société a commencé à pénétrer davantage au cours du trimestre. Pour les six premiers mois, la marge brute d'exploitation s'est établie à 44 %, comparativement à 48 % pour la période correspondante de l'exercice précédent. En plus des facteurs énoncés précédemment, ce fléchissement est dû à des ajustements de prix à la baisse dans les secteurs des produits de filtration pour les fermes d'élevage et des équipements médicaux destinés à la médecine animale.

Les frais de vente et d'administration du deuxième trimestre et des six premiers mois se sont accrus respectivement de 0,4 million \$ et de 0,5 million \$, pour s'établir à 4,2 millions \$ et à 8,0 millions \$. Outre les coûts reliés aux démarches de commercialisation et à la vente des produits dans différents secteurs d'activité, cette hausse provient du fait qu'au deuxième trimestre la Société a dû comptabiliser une provision pour mauvaises créances de 0,3 million \$ dont la majorité est reliée à Aerosys, tel qu'expliqué plus en détail à la rubrique « Aperçu par secteurs d'activités sous Produits de filtration de l'air », présentée précédemment.

Le coût de rémunération à base d'actions du deuxième trimestre et des six premiers mois, lequel est sans impact sur les liquidités de la Société, a diminué de 1,9 million \$ par rapport au deuxième trimestre de l'exercice précédent et de 3,7 millions \$ par rapport aux six premiers mois de l'exercice précédent. Rappelons que la Société, principalement dans le cadre des acquisitions réalisées en début d'exercice précédent, avait octroyé des options d'achat d'actions à des employés et consultants leur permettant l'achat d'un nombre total de 2 950 000 actions catégorie A à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,76 \$ l'action et dont les droits acquis s'échelonnent entre 12 et 30 mois. À cet effet, soulignons que la Société utilise la méthode de comptabilisation fondée sur la juste valeur, selon laquelle une charge de rémunération est constatée sur la durée d'acquisition des droits et la contrepartie est comptabilisée au surplus d'apport. La variation du coût de rémunération à base d'options d'achat d'actions entre le premier semestre terminé le 31 décembre 2009 et le premier semestre terminé le 31 décembre 2008 provient donc du fait que la charge de rémunération est enregistrée de façon graduelle. La juste valeur des options a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black et Scholes en fonction des hypothèses présentées à la note 9 « Régime d'options d'achat d'actions » afférente aux états financiers consolidés du deuxième trimestre et des six premiers mois terminés le 31 décembre 2009.

Bénéfice (perte) avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées (non vérifié)

	Trois mois		Six mois	
	terminés les 31 décembre		terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Équipements médicaux	385 511 \$	401 168 \$	502 997 \$	6 612 \$
Désinfectants	(427 640)	(640 575)	(685 316)	(1 164 975)
Masques	(494 813)	(122 014)	(455 399)	(957 042)
Filtration	(534 552)	(862 420)	(1 134 906)	(1 198 065)
Autres	(2 915 641)	(3 857 177)	(5 170 758)	(7 571 694)
Total	(3 987 135) \$	(5 081 018) \$	(6 943 382) \$	(10 885 164) \$

Compte tenu des facteurs mentionnés précédemment, **la perte avant amortissements, frais financiers, impôts sur les bénéfices et activités abandonnées** a été réduite de façon significative. Elle s'est chiffrée à 4,0 millions \$ pour le deuxième trimestre, marquant une baisse de 1,1 million \$ sur celle du deuxième trimestre de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois, elle s'est établie à 6,9 millions \$, en baisse de 3,9 millions \$ sur celle des six premiers mois terminés le 31 décembre 2008. Les secteurs suivants ont contribué à cette importante amélioration :

- le secteur des équipements médicaux a réalisé un bénéfice avant amortissements, frais financiers et impôts sur les bénéfices de 0,4 million \$ au deuxième trimestre, relativement équivalent à celui du trimestre correspondant de 2008. Pour les six premiers mois, ce bénéfice a été de 0,5 million \$ comparativement à un montant pratiquement nul pour la période correspondante de 2008, grâce à la contribution de Noveko Algérie, à l'amélioration de sa rentabilité et de celle réalisée par ECM au premier trimestre ;
- le secteur des produits désinfectants a réduit sa perte de 0,2 million \$ au deuxième trimestre et de 0,5 million \$ pour les six premiers mois dû à un bon accroissement du volume des ventes au deuxième trimestre et à une charge de rémunération à base d'actions pratiquement nulle ;
- le secteur des masques a vu sa perte augmenter de près de 0,4 million \$ au deuxième trimestre en raison d'un volume de ventes insuffisant pour compenser les charges reliées à leur commercialisation. Par contre, pour les six premiers mois, il a réduit sa perte de près de moitié, soit de 0,5 million \$ grâce à une augmentation appréciable des ventes et de la marge d'exploitation au premier trimestre, ainsi qu'à la baisse de la charge de rémunération à base d'actions ;
- le secteur des produits de filtration a réduit sa perte de 0,3 million \$ au deuxième trimestre et de près de 0,1 million \$ pour les six premiers mois, en raison notamment d'une meilleure gestion des coûts d'opération ;
- quant aux autres activités, elles ont réduit leur perte de 0,9 million \$ au deuxième trimestre et de 2,4 millions \$ pour les six premiers mois, principalement en raison de la baisse de la charge de rémunération à base d'actions de Noveko International.

Les frais financiers, déduction faite des revenus de placement, ont diminué de près de 0,5 million \$ pour le deuxième trimestre ainsi que pour les six premiers mois, par rapport à ceux des périodes équivalentes de l'exercice précédent. Cette variation provient de la réduction de la charge d'intérêt résultant de la conversion de débentures et du fait qu'au deuxième trimestre de l'exercice précédent, la Société avait dû comptabiliser une perte sur contrat de change de 1,6 million \$. Par ailleurs, une perte de change a été enregistrée au

deuxième trimestre de l'exercice en cours, contre un gain de change au deuxième trimestre de l'exercice précédent compte tenu de taux de change alors plus avantageux.

Dans ses états financiers du 30 juin 2009, la Société avait comptabilisé **une perte de valeur des écarts d'acquisition** de 3,6 millions \$ reliée au secteur des équipements médicaux (ECM), laquelle perte était par ailleurs sans impact sur les liquidités de la Société. Lorsqu'elle avait amorcé l'analyse de première étape de l'évaluation des écarts d'acquisition au 30 juin 2009, il avait été établi qu'une analyse de deuxième étape exhaustive était requise pour l'unité d'exploitation du secteur des équipements médicaux, puisque la valeur nette comptable de cette unité excédait sa juste valeur estimative. D'après l'évaluation préliminaire, déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs estimés actualisés, la direction avait estimé, qu'au 30 juin 2009, la juste valeur des écarts d'acquisition du secteur des équipements médicaux se situait à 2 454 551 \$. Par conséquent, comme l'exige le chapitre 3062 du Manuel de l'ICCA, la Société avait comptabilisé une perte de valeur des écarts d'acquisition de 3,6 millions \$ dans ses états financiers du 30 juin 2009. Cette perte reflète les conditions du marché relatives à ECM, principalement le ralentissement économique et les périodes de restructuration que traversent les industries porcine et bovine. Avec l'aide d'un évaluateur indépendant, la Société a procédé à une évaluation exhaustive qui s'est traduite par un calcul détaillé des justes valeurs estimatives des actifs incorporels comptabilisés et non comptabilisés. La Société a complété le calcul final de la perte de valeur des écarts d'acquisition durant le trimestre terminé le 31 décembre 2009 et l'ajustement qui en résulte, qui est sans effet sur la trésorerie, se traduit par un gain de 69 700 \$ comptabilisé à l'état consolidé des résultats pour cette période.

Bénéfice net (perte nette) tiré(e) des activités poursuivies (non vérifié)

	Trois mois		Six mois	
	terminés les 31 décembre		terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Équipements médicaux	267 518	\$ 441 866	\$ 199 025	\$ 69 595
Désinfectants	(636 795)	(661 416)	(919 742)	(1 205 842)
Masques	(571 575)	(107 821)	(580 511)	(957 295)
Filtration	(611 866)	(971 203)	(1 348 062)	(1 421 880)
Autres	(3 410 567)	(5 441 590)	(6 124 884)	(9 505 249)
Total	(4 963 285)	\$ (6 740 164)	\$ (8 774 174)	\$ (13 020 671)

Considérant principalement les facteurs mentionnés précédemment, la Société a réduit de 1,8 million \$ **sa perte nette tirée des activités poursuivies** du deuxième trimestre, qui s'est établie à près de 5,0 millions \$. Quant à sa perte nette provenant des activités poursuivies des six premiers mois terminés le 31 décembre 2009, elle a été réduite de 4,3 millions \$ et s'est chiffrée à 8,8 millions \$.

Tel que détaillé à la note 4 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de la période de trois mois terminée le 31 décembre 2009, et à la lumière des mesures de redressement récemment entreprises, une perte de 45 382 \$ provenant des activités abandonnées (BLI) a été comptabilisée dans les résultats du trimestre, contre une perte de 0,2 million \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. De ce fait, **la perte nette** du deuxième trimestre s'est chiffrée à 5,0 millions \$, comparativement à 6,9 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois, une perte de près de 0,4 million \$ provenant des activités abandonnées (BLI) a été comptabilisée dans les résultats de la période, contre une

perte de 0,5 million \$ pour la période correspondante de l'exercice précédent; de ce fait, la perte nette des six premiers mois s'est chiffrée à 9,1 millions \$, comparativement à une perte de 13,5 millions \$ pour la période correspondante de 2008.

Considérant une variation nette des pertes non réalisées sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes qui s'est chiffrée à 0,4 million \$ pour le deuxième trimestre, comparativement à une variation des gains non réalisés de 1,4 million \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent, une perte nette de 5,4 millions \$ a représenté le **résultat étendu** du trimestre terminé le 31 décembre 2009, comparativement à une perte nette de 5,5 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois, une perte nette de 9,9 millions \$ a représenté le résultat étendu, considérant une variation nette des pertes non réalisées sur la conversion des états financiers des établissements étrangers autonomes de 0,7 million \$, comparativement à une perte nette de 12,5 millions \$ pour les six mois correspondants de l'exercice précédent, considérant une variation des gains non réalisés de 1,0 million \$ pour la même période de l'exercice précédent.

Pour le deuxième trimestre, la **perte tirée des activités poursuivies et la perte nette** se sont établies à 0,07 \$ **par action catégorie A (de base et diluée)** sur un nombre moyen pondéré de 74 911 651 actions en circulation, comparativement à une perte par action de 0,10 \$ sur un nombre moyen pondéré de 66 886 157 actions pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. L'accroissement du nombre moyen pondéré d'actions en circulation provient de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé réalisé en octobre 2009 et des émissions d'actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions et de l'exercice du droit de conversion de débentures convertibles, tel que décrit en détail à la note 8 afférente aux états financiers pour la période terminée le 31 décembre 2009.

Principales données financières trimestrielles

(en milliers de \$, sauf les données par action) (non vérifié)

	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
Exercice 2010				
Revenus	4 496	4 979		
Perte tirée des activités poursuivies	(3 811)	(4 963)		
Résultat étendu	(4 417)	(5 449)		
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,06)	(0,07)		
Exercice 2009				
Revenus	2 272	3 908	2 609	3 373
Perte tirée des activités poursuivies	(6 281)	(6 740)	(5 577)	(10 262)
Résultat étendu	(6 699)	(5 305)	(6 931)	(9 411)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,10)	(0,10)	(0,08)	(0,15)
Exercice 2008				
Revenus	1 295	2 182	1 621	2 331
Perte tirée des activités poursuivies	(2 127)	(1 701)	(3 418)	(6 825)
Résultat étendu	(2 230)	(1 534)	(2 573)	(6 928)
Résultat par action catégorie A tiré des activités poursuivies (de base et dilué)	(0,04)	(0,04)	(0,06)	(0,12)

5. SITUATION FINANCIÈRE

Analyse des principaux mouvements de trésorerie du deuxième trimestre et des six mois terminés le 31 décembre 2009 (non vérifié)

	Trois mois		Six mois	
	terminés les 31 décembre		terminés les 31 décembre	
	2009	2008	2009	2008
Activités d'exploitation :				
Perte nette	(5 008 667)	\$ (6 941 302)	\$ (9 147 999)	\$ (13 480 432)
Ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débetures, rémunération à base d'actions, amortissements, gain sur disposition d'immobilisations corporelles, moins-value sur placements temporaires, gain sur contrats de change non réalisé, perte (gain) de change et ajustements des activités abandonnées	(2 890 660)	(3 433 114)	(4 692 201)	(6 692 694)
Variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation	(1 985 187)	(4 099 930)	(2 239 997)	(4 603 231)
Total	(4 875 847)	(7 533 044)	(6 932 198)	(11 295 925)
Activités de financement	14 292 238	(374 162)	14 069 865	3 189 762
Activités d'investissement	(8 385 890)	7 350 257	(5 992 589)	(3 402 804)
Perte de change sur encaisse libellée en monnaie étrangère	(71 629)	79 425	(122 024)	54 101
Augmentation (diminution) des espèces et quasi-espèces	(958 872)	(477 524)	1 023 054	(11 454 866)
Espèces et quasi-espèces à la fin de la période	1 960 373	\$ 139 469	\$ 1 960 373	\$ 139 469

Pour le deuxième trimestre, les activités d'exploitation après variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation ont utilisé des flux de trésorerie de 4,9 millions \$, comparativement à des fonds utilisés de 7,5 millions \$ pour le deuxième trimestre de l'exercice précédent. Cette variation s'explique principalement par la diminution de la perte nette, réduite des ajustements pour perte des activités abandonnées, impôts futurs, intérêts théoriques sur débetures, rémunération à base d'actions, amortissements, gain sur disposition d'immobilisations corporelles, moins-value sur placements temporaires, gain sur contrats de change non réalisé, perte (gain) de change et ajustements des activités abandonnées. La variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation a représenté un montant négatif de 2,0 millions \$, comparativement à un montant négatif de 4,1 millions \$ pour le trimestre correspondant de l'exercice précédent. Cette variation de 2,1 millions \$ s'explique par le fait que l'augmentation des inventaires a été financée par le crédit des fournisseurs en 2009, alors qu'en 2008 elle avait été financée à même les liquidités de la Société. Pour les six premiers mois, les activités d'exploitation après variation nette des éléments hors caisse liés à l'exploitation ont utilisé des flux de trésorerie de 6,9 millions \$, comparativement à des fonds utilisés de 11,3 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. La variation des soldes hors caisse liés à l'exploitation a représenté un montant négatif de 2,2 millions \$, comparativement à un montant négatif de 4,6 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. Cette variation de 2,4 millions \$ s'explique par les mêmes facteurs que ceux énoncés précédemment pour le deuxième trimestre.

Les activités de financement ont constitué un apport de fonds de 14,3 millions \$ au deuxième trimestre, comparativement à une utilisation de fonds de 0,4 million \$ pour le

deuxième trimestre de l'exercice précédent. Cette variation reflète principalement le produit net de 14,4 millions \$ de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé réalisé en octobre 2009. Par ailleurs, la Société a réduit de près de 0,2 million \$ sa dette à long terme au cours du deuxième trimestre et elle a contracté des avances bancaires pour un montant de plus de 0,1 million \$. Pour les six premiers mois terminés le 31 décembre 2009, les activités de financement ont constitué un apport de fonds de 14,0 million \$, comparativement à 3,2 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. Cette variation reflète principalement le produit net de 14,6 millions \$ de l'émission d'actions catégorie A principalement reliée au placement privé réalisé en octobre 2009. Par ailleurs, la Société a réduit de près de 0,4 million \$ sa dette à long terme au cours de la période et elle a contracté des avances bancaires pour un montant de plus de 0,1 million \$.

Les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 8,4 millions \$ au deuxième trimestre, alors qu'elles avaient généré des fonds de 7,4 millions \$ au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Cette variation résulte principalement du fait que la Société a acquis des placements temporaires pour un montant net de 8,0 million \$ à la suite du placement privé clôturé en octobre 2009, comparativement à un encaissement net de placements temporaires de 7,9 millions \$ au deuxième trimestre de l'exercice précédent. Pour les six premiers mois, les activités d'investissement ont nécessité des fonds de 6,0 millions \$, comparativement à 3,4 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. Cette variation provient principalement du fait que la Société a acquis des placements temporaires pour un montant net de 5,5 million \$ à la suite du placement privé clôturé en octobre 2009, tel qu'indiqué précédemment, comparativement à un encaissement net de placements temporaires de 3,4 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. De plus, au cours du premier trimestre terminé le 30 septembre 2008, la Société avait versé en espèces un montant de 5,9 millions \$ pour les acquisitions de Noveko Algérie, Micron-Air, Unitam, Purer Life et U-Bond.

En conséquence, l'ensemble des mouvements de trésorerie des six premiers mois terminés le 31 décembre 2009 a généré des **liquidités nettes** de 1,0 million \$, comparativement à une utilisation de liquidités de 11,5 millions \$ pour les six premiers mois de l'exercice précédent. La Société a terminé la période de six mois avec des **espèces et quasi-espèces** de 2,0 millions \$, comparativement à 0,1 million \$ au 31 décembre 2008.

Analyse du bilan au 31 décembre 2009 (non vérifié)

Sommaire du bilan

	31 décembre 2009		30 juin 2009	
Actif à court terme	26 633 294	\$	16 579 552	\$
Actifs à court terme disponibles à la vente	1 567 249		1 998 371	
Actif à long terme	26 876 960		28 481 877	
Actifs à long terme disponibles à la vente	3 626 566		3 836 738	
Total	58 704 069	\$	50 896 538	\$
Passif à court terme	4 871 782	\$	4 434 543	\$
Passifs à court terme disponibles à la vente	1 808 058		2 126 397	
Passif à long terme	2 718 862		3 924 773	
Passifs à long terme disponibles à la vente	1 864 995		1 924 217	
Avoir des actionnaires	47 440 372		38 486 608	
Total	58 704 069	\$	50 896 538	\$

Les changements survenus dans la situation financière de la Société depuis le 30 juin 2009 reflètent notamment les résultats de la période et l'acquisition des placements temporaires à la suite du placement privé clôturé en octobre 2009, tel qu'expliqué précédemment.

Au 31 décembre 2009, l'**actif total** s'élevait à 58,7 millions \$, en hausse de 7,8 millions \$ sur celui au 30 juin 2009 et le **fonds de roulement** s'établissait à 21,5 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 4,2:1), comparativement à 12,0 millions \$ (coefficient de fonds de roulement de 2,8:1) au 30 juin 2009.

L'**avoir des actionnaires** totalisait 47,4 millions \$ au 31 décembre 2009, comparativement à 38,5 millions \$ au 30 juin 2009, reflétant principalement les accroissements de 15,2 millions \$ du capital-actions compte tenu des émissions d'actions catégorie A réalisées pendant les six premiers mois de l'exercice et de l'augmentation de 3,4 millions \$ du surplus d'apport reflétant la charge de rémunération à base d'actions, incluant la contrepartie des options octroyées aux courtiers lors de l'émission d'actions catégorie A reliée au placement privé clôturé en octobre 2009 (se référer à la note 8 sur le capital-actions afférente aux états financiers), desquels a été soustraite une augmentation de 11,4 millions \$ du déficit. Soulignons que la Société a octroyé 690 000 options d'achat d'actions au cours des six premiers mois terminés le 31 décembre 2009 à de nouveaux employés et à des consultants, permettant l'achat de 690 000 actions catégorie A à un prix d'exercice moyen pondéré de 2,48 \$ l'action dont les droits acquis s'échelonnent entre 12 et 30 mois.

Situation d'endettement

	31 décembre 2009		30 juin 2009	
Emprunts bancaires	276 563	\$	162 970	\$
Tranche à court terme de la dette à long terme	564 850		754 584	
Dette à long terme	1 261 296		1 455 182	
Débetures convertibles garanties à court et long terme	85 313		1 789 827	
Endettement total	2 188 022	\$	4 162 563	\$

La dette totale portant intérêt (emprunt bancaires, tranche à court terme de la dette à long terme, dette à long terme et débetures convertibles garanties à court et long terme) se chiffrait à 2,2 millions \$ au 31 décembre 2009, en baisse de 2,0 millions \$ par rapport au 30 juin 2009. Cette réduction d'endettement provient principalement de la diminution de 1,7 million \$ des débetures convertibles due à la conversion de débetures d'un montant total en capital de 1,9 million \$ en 1 574 554 actions catégorie A au cours de la période, ainsi que de la réduction de 0,4 million \$ de la dette à long terme incluant la portion à court terme, alors que les emprunts bancaires ont augmenté de 0,1 million \$. Il est à noter que la dette totale portant intérêt (avances bancaires, tranche à court terme de la dette à long terme, dette à long terme) reliée à BLI, tel que détaillé à la note 4 « Activités abandonnées et actifs disponibles à la vente » afférente aux états financiers consolidés de la période, s'élevait à 3,2 millions \$ au 31 décembre 2009.

Renseignements sur le capital-actions

Au cours des six premiers mois terminés le 31 décembre 2009, la Société a émis 126 665 actions catégorie A à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions en contrepartie de 122 166 \$ en espèces et d'un virement de 83 332 \$ du surplus d'apport. De plus, elle a émis 1 574 554 actions catégorie A à la suite de l'exercice du droit de conversion de 1 887 414 \$

de débetures convertibles. Des montants de 1 728 329 \$ et de 348 567 \$ ont été respectivement transférés des débetures convertibles garanties et de la composante capitaux propres des débetures convertibles garanties. Suite à la clôture du placement privé en octobre 2009, la Société a émis 7 156 000 actions catégories A pour un montant total de 15 743 200 \$ en contrepartie de 15 743 200 \$ en espèces. Dans le cadre de cette émission, la Société a octroyée 490 571 options d'achat d'unités aux courtiers permettant l'achat de 490 571 actions catégorie A et de 245 285 bons de souscription au prix moyen pondéré de 2,58 \$ l'unité jusqu'en octobre 2012.

Compte tenu de ces émissions, le capital-actions de la Société se composait de 75 915 912 actions catégorie A au 31 décembre 2009, par rapport à 67 058 693 actions catégorie A au 30 juin 2009.

Autres engagements contractuels

Au 31 décembre 2009, le solde des engagements contractuels en vertu des baux locatifs s'échelonnant jusqu'en 2014 s'établissait à 3,3 millions \$. Les paiements minimaux des cinq prochains exercices sont les suivants

2010 : 1 001 189 \$	2012 : 999 075 \$	2014 : 75 806 \$
2011 : 1 031 127 \$	2013 : 215 038 \$	

De plus, la Société s'est engagée à verser à une société actionnaire exerçant une influence notable, une redevance trimestrielle correspondant au moins de 45 000 \$ ou de 25 % des flux de trésorerie consolidés liés aux activités d'exploitation, pour autant que ces derniers soient positifs et que le fonds de roulement soit supérieur à 6 millions \$. Ces versements s'effectueront jusqu'à l'atteinte du maximum de 520 000 \$ établi aux fins de l'entente. Au 31 décembre 2009, aucun montant n'a encore été versé en vertu de cette entente.

La Société s'est aussi engagée à verser des redevances trimestrielles de 1 % des revenus bruts qui seront générés par le brevet acquis dans le cadre de l'acquisition de BLI et de tout autre brevet découlant de cette invention. Au cours du trimestre terminé le 31 décembre 2009, 10 293 \$ (3 734 \$ au 31 décembre 2008) ont été versés en vertu de cette entente.

Sources et besoins de fonds en 2009-2010

Depuis sa création, la Société a eu recours à des placements publics et privés pour financer sa croissance. Au fur et à mesure de sa croissance, la Société pourra aussi se prévaloir de financement sous forme de dette pour financer ses projets futurs. Épurair dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 250 000 \$ qui est utilisé pour un montant de 120 647 \$ au 31 décembre 2009. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,5 %, est renégociable annuellement. Selon les clauses régissant cet emprunt, le prêt ne doit pas excéder une certaine limite basée sur la valeur de ses créances et de ses stocks et Épurair doit maintenir un ratio de fonds de roulement minimum, un ratio de dettes totales sur la valeur nette tangible maximal, ainsi qu'un niveau d'avoir des actionnaires minimal de 400 000 \$. Au 31 décembre 2009, la filiale respectait tous ces ratios. BLI dispose d'un crédit d'exploitation à demande de 1 350 000 \$ dont un montant de 1 142 157 \$ était utilisé au 31 décembre 2009. Ce crédit, portant intérêt au taux préférentiel de l'institution bancaire majoré de 1,25 %, est garanti par une hypothèque mobilière sur l'universalité des créances de BLI, par une hypothèque mobilière de premier rang sur l'universalité des biens en stock de BLI, par une garantie de prêt de 45 % d'Investissement Québec et par le cautionnement de la Société.

6. CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Nous sommes inscrits à la Bourse de Toronto depuis le 28 juillet 2008. Avant cette date, nous étions un émetteur émergent aux termes du *Règlement 51-102 – Attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs* (le « Règlement 52-109 »). À ce titre, contrairement à ce qui se produit pour l'attestation requise aux termes du Règlement 52-109, l'attestation de base pour émetteur émergent que nous devons fournir ne comprenait pas de déclaration relative à l'établissement et au maintien d'un système de contrôles et procédures de communication de l'information (CPCI) et d'un contrôle interne à l'égard de l'information financière (CIIF), au sens où l'entend le Règlement 52-109. Plus précisément, les dirigeants signataires n'effectuaient aucune déclaration quant aux : *i*) contrôles et autres procédures ayant pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information à communiquer par l'émetteur dans ses rapports produits ou déposés aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières était enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais prévus dans ladite législation; et *ii*) à l'existence d'un processus permettant de fournir une assurance raisonnable relative à la fiabilité de l'information financière qui était communiquée et à des états financiers établis à des fins externes conformément aux PCGR de l'émetteur. Cependant, nos dirigeants signataires étaient tenus de garantir que des processus leur assurant des connaissances suffisantes pour justifier les déclarations qu'ils faisaient dans l'attestation avaient été adoptés.

Contrôles et procédures de communication de l'information

Notre direction est tenue d'établir et de maintenir des CPCI ayant pour objet de fournir l'assurance raisonnable que l'information que nous sommes tenus de communiquer dans les documents annuels et intermédiaires et d'autres rapports (les « rapports ») produits ou déposés aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais énoncés dans la législation applicable sur les valeurs mobilières. Les CPCI comprennent notamment les contrôles et procédures ayant pour objet de garantir que l'information qui doit être communiquée par un émetteur dans les rapports qu'il produit ou dépose aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières, soit effectivement compilée et transmise à la direction de l'émetteur, y compris son chef de la direction et son chef de la direction financière ou des personnes exerçant des fonctions semblables, selon le cas, afin de permettre la prise de décision rapide concernant la communication de l'information exigée.

Au 31 décembre 2009, une évaluation de la conception des contrôles et des procédures de communication de l'information financière a été effectuée sous la supervision de notre direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, conformément au Règlement 52-109. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes diffusé par le Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO).

En fonction de cette évaluation, le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière ont conclu que certains aspects de nos CPCI présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes terminées les 31 décembre 2009 et 2008. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

Contrôles au niveau de l'entité

Nous n'avons pas maintenu un environnement de contrôle complètement efficace tel que défini conformément au cadre de contrôle du COSO. Plus précisément, nous n'avons pas de manuels complets de procédures afin de communiquer clairement les rôles et responsabilités de la direction et des employés en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de notre information financière. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, des révisions trimestrielles des états financiers par nos filiales et par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été utilisées pour les périodes intermédiaires terminées les 31 décembre 2009 et 2008.

Récents acquisitions

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes en ce qui concerne la conception de nos CPCI au 31 décembre 2009 pour Noveko Algérie et Purer Life, respectivement acquises les 17 juillet et 1^{er} août 2008. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Depuis la fin de l'exercice financier terminé le 30 juin 2009, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception des CPCI à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CPCI de la Société.

Contrôles internes à l'égard de l'information financière

Nos CIIF comprennent notamment des politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers qui, de façon suffisamment détaillée, reflètent de façon exacte et juste les opérations sur les actifs de la Société et la disposition de ces derniers; 2) fournissent l'assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit afin de permettre l'établissement des états financiers conformément aux PCGR et de garantir que les revenus sont encaissés et les dépenses effectuées uniquement avec l'autorisation de la direction; et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection rapide de l'acquisition, de l'utilisation ou de la disposition non autorisées des actifs qui pourraient avoir des effets importants sur les états financiers.

Nous avons effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF sous la supervision et avec la participation de notre direction, y compris le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière, notamment en ce qui concerne la conception du CIIF au 31 décembre 2009. Cette évaluation était fondée sur le cadre intégré relatif aux contrôles internes COSO. Dans le cadre de l'évaluation, ont fait l'objet d'un examen les procédures conçues pour garantir que l'information à communiquer dans les rapports que nous déposons aux termes de la législation applicable sur les valeurs mobilières est enregistrée, traitée, résumée et communiquée à l'intérieur des délais précisés dans les règles et formulaires prévus par ladite législation et transmise à notre direction, le cas échéant, afin de permettre l'échange de vues concernant la communication de l'information exigée. Après cet examen, le président du conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu en fonction de cette évaluation que certains aspects du CIIF présentaient des faiblesses importantes. Les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont cependant pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires pour les périodes terminées les 31 décembre 2009 et 2008. Nous avons identifié les faiblesses importantes suivantes :

Contrôles généraux des technologies de l'information

Nous n'avons pas adéquatement maintenu de contrôle efficace sur l'accès à notre système comptable au sein du département de comptabilité. De plus, les bandes de sauvegarde ne font pas l'objet de tests périodiques visant à assurer leur exactitude et il n'existe pas de plan stratégique des technologies de l'information ni de plan de continuité de l'exploitation. Il n'existe pas non plus de révision périodique des journaux de sécurité relativement aux ouvertures de session non réussies. Nous procédons actuellement à la mise en œuvre de contrôles relatifs au développement de programmes et aux changements apportés aux programmes.

La possibilité que quelqu'un puisse accéder sans autorisation aux documents comptables et les modifier est atténuée par le fait que la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions de la direction, ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par la direction et le comité de vérification.

Gestion et contrôle des stocks

Nous n'avons pas maintenu de contrôles efficaces du processus de gestion de certains de nos stocks. Plus précisément, aucun contrôle ne permettait de s'assurer que *i)* les écritures de journal présentant les mouvements de stocks, sont passées en revue par une personne autre que l'auteur; *ii)* que du personnel suffisamment formé était responsable de la gestion des stocks et, *iii)* l'accès à l'inventaire physique est restreint au personnel approprié. Ces faiblesses pourraient entraîner des corrections importantes dans la comptabilisation de certains stocks de la Société.

Séparation des tâches

Nous présentons des contrôles déficients en ce qui a trait à la séparation des tâches au sein de notre département de comptabilité et de finances en raison de la taille du service. Plus précisément, en raison du nombre restreint d'employés au département de comptabilité et de finances, certains employés de ce département cumulent des tâches incompatibles qui permettent la création, la révision et le traitement de certaines données financières sans qu'elles ne soient révisées ou autorisées de manière indépendante. Afin d'atténuer ce risque, la direction s'appuie grandement sur des procédures manuelles et des contrôles de détection, des réunions hebdomadaires de la direction, des révisions des états financiers de nos filiales ainsi que des révisions trimestrielles des états financiers par le comité de vérification. Ces procédures manuelles ont été effectuées pour les périodes terminées les 31 décembre 2009 et 2008.

Transactions inhabituelles

Nous avons détecté des transactions inhabituelles dans notre filiale BLI, lesquelles, auraient pu ne pas être détectées. Ces transactions auraient pu avoir des effets importants sur les états financiers intermédiaires consolidés de la Société au 30 septembre 2009. Un employé cadre impliqué dans ces transactions inhabituelles a été congédié depuis. Au cours de l'exercice financier terminé le 30 juin 2009, la Société avait déjà pris des provisions à l'égard des comptes débiteurs visés par ces transactions. De plus, il est à noter que les activités de BLI ont été abandonnées au 30 juin 2009 et sont traitées en tant que telles au 31 décembre 2009.

Récents acquisitions

Nous avons également effectué une évaluation des faiblesses importantes de notre CIIF au 31 décembre 2009 pour Noveko Algérie et Purer Life. Il a été déterminé que ces deux entreprises acquises comportent des risques raisonnablement susceptibles d'entraîner une

inexactitude importante dans les documents intermédiaires. Depuis la fin de l'exercice financier terminé le 30 juin 2009, les dirigeants signataires ne limitent plus l'étendue de la conception du CIIF à l'égard de Noveko Algérie et Purer Life tel que prévu par le Règlement 52-109. En conséquence, les contrôles, politiques et procédures de ces entreprises acquises ne sont plus exclus de l'évaluation effectuée par la direction de la conception des CIIF de la Société.

Corrections des faiblesses importantes relatives au contrôle interne à l'égard de l'information financière et des contrôles et procédures de communication de l'information

Nous avons pris les mesures suivantes, ou nous avons planifié de le faire, afin de remédier aux faiblesses importantes identifiées au 31 décembre 2009 relativement aux CPCI et CIIF.

Contrôles au niveau de l'entité

La direction et le comité de vérification participent activement à la prise des mesures à l'égard des déficiences identifiées, notamment la supervision de la mise en œuvre par la direction des mesures correctives décrites ci-dessous.

Contrôles généraux des technologies de l'information

Nous mettons en œuvre des politiques et des procédures améliorées relativement aux technologies de l'information (TI) notamment en ce qui a trait à la gestion des changements au système, au développement des programmes, et au fonctionnement des TI et aux services de surveillance connexes. Nous complétons la mise en place d'un nouveau système comptable ce qui permettra de corriger la déficience en matière d'accès au système comptable. Nous mettons également en œuvre un plan stratégique global des TI et un plan de continuité de l'exploitation.

Gestion et contrôle des stocks

Afin de nous assurer d'un meilleur contrôle de la gestion de certains de nos stocks, nous avons mis en place des mesures de contrôle plus strictes et passé en revue l'ensemble des transactions des stocks survenues durant le trimestre. Nous avons également procédé à l'embauche de personnel additionnel, lequel est adéquatement formé afin de corriger cette faiblesse.

Séparation des tâches inadéquate

Nous continuons à utiliser des mesures appropriées afin de restreindre l'accès aux systèmes, ou les surveiller de façon indépendante, et afin d'assigner correctement les rôles et responsabilités aux employés pour assurer une séparation des tâches adéquate, lorsque possible. À mesure que l'entreprise prendra de l'expansion, nous augmenterons le nombre de personnes travaillant à la comptabilité.

Transactions inhabituelles

Outre le congédiement de l'employé cadre de BLI impliqué dans lesdites transactions, au cours du trimestre précédent, la Société a procédé à l'embauche d'un nouveau contrôleur chez BLI ayant un mandat spécifique de resserrer les contrôles au sein de cette filiale. Une enquête interne s'est poursuivie relativement à ces transactions durant la période intermédiaire se terminant le 31 décembre 2009.

Récentes acquisitions

Au cours des prochains trimestres, la Société poursuivra l'intégration des filiales Purer Life et Noveko Algérie à son cadre de contrôles et procédures, comme elle le fait pour ses autres filiales. Des visites de contrôle seront effectuées à court terme afin de fournir au personnel concerné les outils nécessaires à l'évaluation et au respect du cadre de contrôles et procédures adopté par la Société.

Nous sommes conscients que certaines des faiblesses identifiées ci-dessus sont inhérentes à une entreprise de notre taille. Néanmoins, nous croyons à l'établissement de CPCI et de CIIF rigoureux et nous nous engageons à y parvenir. Il faudra du temps pour mettre en place les contrôles et les procédures rigoureux que souhaitent notre direction et notre conseil d'administration. Il ne nous est pas possible pour le moment d'estimer les délais nécessaires à la mise en place des étapes décrites ci-dessus. La direction continuera à évaluer l'efficacité de notre environnement global de contrôle et à perfectionner les contrôles existants, tel qu'elle le jugera nécessaire, en collaboration avec le comité de vérification, le président du Conseil et chef de la direction et le chef de la direction financière. Encore une fois, les déficiences du contrôle que nous avons identifiées n'ont pas nécessité de modifications aux états financiers consolidés intermédiaires pour la période intermédiaire terminée le 31 décembre 2009 ou des périodes précédentes.

Outre les efforts fournis afin de remédier aux faiblesses auxquelles il est fait référence ci-dessus, et outre la mise en œuvre du CIIF, il n'y a pas eu de changement au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période intermédiaire terminée le 31 décembre 2009 qui a eu, ou est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre CIIF. La direction, incluant le président du conseil et chef de la direction ainsi que le chef de la direction financière, a discuté de ces questions et des mesures correctives nécessaires avec le comité de vérification de la Société.

Nous présenterons l'évolution récente des mesures correctives dans nos rapports de gestion trimestriels et annuels.

Même si notre direction estime que les pratiques actuelles de communication de l'information et les contrôles et procédures internes fournissent des garanties raisonnables, elle souligne que l'on ne peut s'attendre à ce que les contrôles et procédures de communication de l'information ou les contrôles financiers internes empêchent toute erreur humaine et toute manœuvre visant à contourner ou à éviter l'application des contrôles et procédures. Un système de contrôle, peu importe la qualité de sa conception ou de son exploitation, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable, et non absolue, que ses objectifs sont atteints.

7. RISQUES ET INCERTITUDES

Un investissement dans nos titres comporte un grand nombre de risques et devrait être considéré spéculatif en raison de la nature de nos activités et de celles de nos filiales, ainsi que de leur stade de développement respectif. Les risques et incertitudes décrits dans le rapport annuel et la notice annuelle pour l'exercice terminé le 30 juin 2009, demeurent inchangés. Le lecteur est prié de s'y rapporter pour l'énoncé complet.

8. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

En date du 1^{er} juillet 2009, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) du chapitre 3064 « Écarts d'acquisition et actifs incorporels » qui établit des normes relatives à la comptabilisation des actifs incorporels et à la clarification de l'application du concept de rapprochement des produits et des charges, pour les actifs incorporels acquis ou développés à l'interne. Cette nouvelle norme qui remplace le chapitre 3062, n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la Société.

En date du 1^{er} juillet 2008, la Société a adopté les nouvelles recommandations comptables du Manuel de l'ICCA des chapitres 1400 « Normes générales de présentation des états financiers », 1535 « Informations à fournir concernant le capital », 3031 « Stocks », 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » et 3863 « Instruments financiers – présentation ».

Le chapitre 1400 exige de la direction, lors de l'établissement d'états financiers, qu'elle évalue la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Toute incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation doit être indiquée. La direction est d'avis qu'il n'existe aucune incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Le chapitre 1535 prescrit les exigences relatives à la présentation d'informations qualitatives et quantitatives qui permettent aux utilisateurs d'états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de la Société (voir note 12 afférente aux états financiers sur la gestion du capital).

Le chapitre 3031 prescrit le traitement comptable des stocks et fournit des lignes directrices sur la détermination des coûts des stocks. Conformément aux règles de transition relatives à l'adoption de cette nouvelle norme, la Société a ajusté le solde des bénéfices non répartis tout comme si les nouvelles normes avaient été utilisées dans le passé, sans retraiter par ailleurs les chiffres comparatifs des exercices précédents. En conséquence, les ajustements suivants ont été inscrits aux états financiers consolidés au 1^{er} juillet 2008 :

- Augmentation de 49 243 \$ des stocks.
- Diminution de 49 243 \$ du déficit.

Les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861, « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Ces chapitres ne traitent que des informations à fournir et de leur présentation et n'ont aucune incidence sur les états financiers de la Société.

Modification future de conventions comptables

En 2006, le Conseil des normes comptables du Canada a ratifié un plan stratégique qui fera en sorte que les PCGR, tels qu'ils sont utilisés par les sociétés ouvertes, seront modifiés et alignés progressivement sur les normes internationales d'information financière (les « IFRS ») sur une période s'échelonnant jusqu'en 2011. La Société devra utiliser les normes convergentes dans la présentation de ses états financiers intermédiaires et annuels s'appliquant aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société se convertira aux nouvelles normes selon les échéanciers fixés par ces nouvelles règles et surveillera étroitement tous les changements découlant de cette convergence.

La Société devra donc adopter les IFRS pour ses états financiers intermédiaires et annuels postérieurs au 1^{er} juillet 2011 et retraiter les chiffres correspondants de l'exercice terminé le 30 juin 2011. La direction a mis en place une équipe IFRS à qui incombe d'élaborer un plan

de basculement. L'équipe en est actuellement à l'étape du diagnostic, qui prévoit l'examen des différences entre les PCGR canadiens qu'appliquent la Société et les IFRS, ainsi que l'analyse des possibilités quant à l'adoption. Au cours de la période terminée le 31 décembre 2009, des consultants externes ont préparé une analyse diagnostique préliminaire. La direction s'affère actuellement à déterminer les répercussions du basculement et à évaluer les changements à apporter aux conventions comptables et aux systèmes informatiques, les besoins en matière de formation, les mécanismes de contrôle interne à l'égard de l'information financière et les répercussions sur les activités de la Société.

En janvier 2009, l'ICCA a publié les chapitres 1582 « Regroupements d'entreprises », 1601 « États financiers consolidés » et 1602 « Participations sans contrôle ».

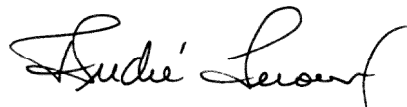
Le chapitre 1582 sera en convergence avec l'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Le chapitre 1601 reprendra les exigences du chapitre 1600 « États financiers consolidés », autres que celles touchant les participations sans contrôle. Enfin, le chapitre 1602 sera en convergence avec les dispositions de l'International Accounting Standards 27 « États financiers consolidés et individuels », concernant les participations sans contrôle.

Le chapitre 1582 s'applique aux opérations où l'acquéreur obtient le contrôle d'une ou de plusieurs entreprises. Le terme « entreprise » est défini plus largement que dans la norme existante. La plupart des actifs acquis et des passifs pris en charge, y compris les passifs éventuels considérés comme « improbables », seront évalués à leur juste valeur. Toute participation dans l'entreprise acquise détenue avant l'obtention du contrôle sera réévaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, ce qui élimine la nécessité de prévoir des indications sur les acquisitions progressives. Une acquisition comportant des conditions avantageuses donnera lieu à la comptabilisation d'un gain. Les coûts d'acquisition doivent être passés en charges.

En vertu du chapitre 1602, toute participation ne donnant pas le contrôle sera comptabilisée comme une composante distincte des capitaux propres. Le calcul du résultat net ne comporte aucune déduction au titre des participations sans contrôle. Le résultat net sera plutôt réparti entre les participations donnant le contrôle et les participations sans contrôle.

Les nouvelles normes en vertu des chapitres 1582, 1601 et 1602 entreront en vigueur aux états financiers intermédiaires et annuels relatifs aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de ces nouvelles normes sur ses états financiers consolidés.

Le président du conseil
et chef de la direction



ANDRÉ LEROUX

Le 12 février 2010

Le vice-président et chef
de la direction financière,



ÉRIC FAVREAU